

GUIDE PARENT-ENFANT TERRAIN DE JEUX



Table des matières

| | |
|--|----|
| LE CAMP DE JOUR DE LA VILLE DE SEPT-ILES C'EST : | 4 |
| MISSION | 4 |
| OBJECTIFS GÉNÉRAUX..... | 4 |
| FORMATION DES MONITEURS | 5 |
| RATIO D'ANIMATION..... | 5 |
| HORAIRE DE LA JOURNÉE | 5 |
| GROUPE D'INTÉGRATION | 6 |
| SERVICE DE SURVEILLANCE | 7 |
| TRANSPORT | 7 |
| ARRIVÉES ET DÉPARTS..... | 8 |
| ACTIVITÉS PISCINE ET PLAGE | 9 |
| MATÉRIEL REQUIS | 9 |
| COMMUNICATION AUX PARENTS..... | 11 |
| CODE D'ÉTHIQUE DU PARENT | 11 |
| CODE DE VIE DES ENFANTS | 12 |
| MESURES DISCIPLINAIRES | 13 |
| INTIMIDATION..... | 14 |
| FICHE D'INSCRIPTION ET SANTÉ | 14 |
| RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX | 15 |
| ALLERGIES ALIMENTAIRES..... | 15 |
| SÉCURITÉ DES SITES | 16 |



Chers parents,

C'est avec plaisir que nous vous présentons ce document, lequel vous informera sur les règles de fonctionnement du programme des Terrains de jeux de la Ville de Sept-Îles.

Nous espérons que cet outil répondra à vos interrogations. Ce guide permettra à votre enfant d'avoir une meilleure intégration au cours de l'été.

Nous demeurons disponibles en cas de questionnement ou de suggestions. Vous pouvez communiquer avec nous au 418 962-2525 #2979 ou au 418 962-2525 #2961.

C'est avec votre collaboration que nous pouvons améliorer notre service de camp de jour. Toute l'équipe du programme de terrains de jeux vous souhaite un excellent été!

Bonne lecture!

LE CAMP DE JOUR DE LA VILLE DE SEPT-ILES C'EST :

- Une équipe de moniteurs des plus dynamiques encadrée par des moniteurs en chef et des responsables ;
- Une accréditation au cadre de référence pour les camps de jour municipaux depuis 2016 ;
- Des journées thématiques, activités spéciales, sorties à la piscine et bien d'autres.

MISSION

Dans l'optique de rendre accessible une offre de loisirs variée, le terrain de jeux offre une programmation et des services d'animation diversifiés permettant à la clientèle de 5 à 12 ans de participer à des activités estivales en groupe, dans un environnement sécuritaire et de qualité, et ce, dans les différents secteurs de la ville de Sept-Îles.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Plus précisément, le programme des terrains de jeux vise à :

- Offrir des activités sportives, artistiques, récréatives et sociales enrichissantes où le plaisir se combine à de nouveaux apprentissages, dans un environnement amusant et sécuritaire ;
- Contribuer au développement de l'autonomie, de l'estime de soi et à l'adoption de saines habitudes de vie ;
- Permettre à la clientèle de s'impliquer dans une vie de groupe et de découvrir son milieu ;
- Permettre à tous les enfants, sans égard à leur incapacité ou situation d'handicap, de s'impliquer dans une vie de groupe et de découvrir son milieu.

FORMATION DES MONITEURS

Tous nos moniteurs suivent une formation de 36 heures donnée par nos responsables, en plus d'une formation de premiers soins de 8 heures donnée par des formateurs accrédités. Ainsi, nos moniteurs sont bien outillés pour faire vivre un été fabuleux et sécuritaire à vos enfants.

RATIO D'ANIMATION

Pour assurer un encadrement sécuritaire des enfants inscrits au terrain de jeux, le Service des loisirs et de la culture de la Ville de Sept-Îles offre un ratio d'animation conforme aux balises du cadre de référence de l'Association des camps du Québec, soit un (1) moniteur pour quinze (15) jeunes.

HORAIRE DE LA JOURNÉE

Les activités se déroulent :

- Du lundi au jeudi de 9 h à 11 h 45 et de 13 h 15 à 16 h
- Le vendredi de 9 h à 11 h 45

Les jours de plage et d'activités spéciales, les jeunes dînent avec les moniteurs. Des horaires seront remis chaque semaine et sont aussi disponibles sur la page Facebook « Terrain de jeux - Ville de Sept-Îles ».

| Journée type au terrain de jeux | |
|--|---|
| Entre 7 h 15 et 9 h | Service de surveillance * |
| 9 h-11 h 45 | Rassemblement, prise de présences, animation et collation |
| 11 h 45 | Retour à la maison ou service de surveillance * |
| 13 h 15-16 h | Rassemblement, prise de présences, animation et collation |
| 16 h | Retour à la maison ou service de surveillance * |

**Uniquement pour les enfants inscrits au service de surveillance. Les enfants peuvent être inscrits à tout moment durant de l'été*

GRUPE D'INTÉGRATION « Les Hérissons »

Le Service des loisirs et de la culture de la Ville de Sept-Îles permet aux jeunes ayant besoin d'un soutien personnalisé de participer au terrain de jeux. Une équipe composée d'un moniteur en chef et de moniteurs s'assure en tout temps du bien-être des jeunes et leur permet de vivre une intégration réussie et valorisante dans le cadre du terrain de jeux. Les moniteurs favorisent la participation des jeunes aux activités organisées dans les différents groupes d'âge.

À noter :

- Tout jeune souhaitant s'inscrire au groupe d'intégration « Les hérissons » sera rencontré et évalué individuellement pour s'assurer que nous puissions lui offrir un service adéquat et sécuritaire ;
- Le service de surveillance est aussi disponible et il sera dispensé par les moniteurs du groupe « Les hérissons ».

Pour plus d'information :

Marie-Hélène Ménard, technicienne en loisirs

Tél. 418 962-2525 poste 2979

SERVICE DE SURVEILLANCE

En partenariat avec l'Envol, maison de la famille, un service de surveillance est offert au Centre socio-récréatif (centre-ville), à l'école Bois-joli (Ferland) et à l'école Du Boisé (Sainte-Famille) pour les jeunes inscrits dans l'un des terrains de jeux de ces secteurs.

- Heures d'ouverture :
 - ◆ Du lundi au jeudi de 7 h 15 à 9 h, de 11 h 45 à 13 h 15 et de 16 h à 17 h 30
 - ◆ Vendredi de 7 h 15 à 9 h et de 11 h 45 à 17 h 30
- Tarifs : 50 \$ par semaine (payable au début de chaque semaine)
 - ◆ 20 \$ pour l'ouverture de dossier

Pour information : 418 968-1525

TRANSPORT

Un service de transport est offert pour amener les jeunes des secteurs de Gallix, du Canton Arnaud et de Clarke City au terrain de jeux du secteur Ferland (école Bois-Joli) et ceux du secteur de Moisie au terrain de jeux du Centre-ville (Centre socio-récréatif).

Pour bénéficier de ce service, vous devez le mentionner dans le formulaire d'inscription. Suite aux inscriptions, les responsables communiqueront avec vous pour le point d'arrêt, l'heure de départ et d'arrivée ainsi que pour vous remettre une

carte d'autobus. Cette carte servira à votre enfant pour l'embarquement dans l'autobus. Il en aura également besoin pour dîner au service de surveillance.

Le service de surveillance sur l'heure du dîner est offert gratuitement par le service de surveillance l'Envol, du lundi au jeudi, lorsque le jeune utilise le service de transport. Prendre note que ce service s'adresse uniquement aux enfants qui prennent l'autobus. Seuls les enfants présents dans l'autobus le matin pourront dîner sans frais au service de surveillance.

ARRIVÉES ET DÉPARTS

Pour des raisons de sécurité et d'organisation, nous demandons à tous les parents d'entrer à l'intérieur du secteur avec leur enfant lorsqu'ils viennent le reconduire au service de surveillance.

Pour ce qui est des départs, les parents des jeunes fréquentant le service de surveillance devront se présenter à l'intérieur du secteur. La personne responsable du service de surveillance vérifiera par un mot de passe l'identité de la personne par un mot de passe venant récupérer l'enfant afin de s'assurer qu'il peut quitter avec celle-ci. Lorsque la personne est identifiée et autorisée, elle recevra un jeton qui devra être remis au moniteur du jeune afin de certifier l'autorisation.

En ce qui concerne les jeunes qui ne fréquentent pas le service de surveillance, la personne responsable de l'enfant devra se présenter au point de rassemblement des terrains de jeux. Elle devra transmettre au moniteur de l'enfant le mot de passe qui confirme que le jeune peut quitter avec cette personne. À noter, qu'il est

primordial de garder votre mot de passe confidentiel afin que votre enfant quitte avec la bonne personne.

ACTIVITÉS PISCINE ET PLAGE

Durant l'été, les terrains de jeux iront plus ou moins 5 fois à la piscine du complexe aquatique du Centre socio-récréatif et 2 fois, selon la température, à la plage du lac des Rapides. Afin d'assurer la sécurité des jeunes, tous les enfants de 5 à 7 ans doivent **obligatoirement** porter une veste de flottaison individuelle (VFI). Celle-ci est fournie par la Ville de Sept-Îles. À la piscine, les enfants de 7 ans et plus doivent passer un test de nage afin d'évaluer leur niveau de natation et déterminer s'ils devront porter un VFI et/ou s'ils devront rester dans la section peu profonde de la piscine.



MATÉRIEL REQUIS

Afin d'assurer le bon déroulement des activités, votre enfant doit apporter chaque jour ce matériel, **bien identifié** :

En tout temps

- Bouteille d'eau, idéalement réutilisable ;
- Écran solaire ***toujours l'appliquer avant l'arrivée au terrain de jeux** ;
- Des espadrilles ou des sandales de sport et une tenue vestimentaire appropriée ;
- Une casquette ou chapeau pour se protéger du soleil ;
- Un chandail chaud ;



- 2 collations (AM et PM) *sans noix ni arachides.

Prendre note que l'organisation des Terrains de jeux ne fournit ni bouteille d'eau, ni écran solaire.

Pour la piscine, y ajouter :

- Maillot de bain
- Casque de bain
- Serviette

Pour une sortie spéciale, y ajouter :

- Beaucoup d'eau
- Selon l'activité :
 - Dîner froid
 - Le montant (\$) exact demandé (s'il a lieu)

Pour la plage, y ajouter :

- Huile à mouche
- Serviette
- Maillot de bain
- Beaucoup d'eau
- Dîner froid

IMPORTANT

Il est recommandé d'identifier clairement le sac à dos et tous les articles de votre enfant, et ce, pour éviter la perte d'objets personnels.

COMMUNICATION AUX PARENTS

Une bonne communication avec les parents est primordiale. Nous utilisons la communication par le sac de l'enfant pour toutes les informations qui ne s'avèrent pas urgentes et qui ne nécessitent pas de rencontre entre le moniteur et le parent.

Par exemple, s'il manque certains effets dans le sac à dos de votre enfant, une note sera déposée dans son sac. Nous vous demandons donc de rester vigilants.

Par contre, si vous désirez rencontrer le moniteur de votre enfant (et vice versa), il sera possible de le faire avant ou après les Terrains de jeux soit, entre 8 h et 9 h ou entre 16 h et 17 h.



CODE D'ÉTHIQUE DU PARENT

En tant que parent d'un enfant fréquentant les Terrains de jeux, vous devez respecter les éléments suivants :

- Être respectueux envers les jeunes et les employés du terrain de jeux (moniteurs, moniteurs-chefs, responsable, etc.) ;
- Employer un langage approprié et respectueux dans toutes vos communications ;
- Respecter le code de vie du Terrain de jeux et le guide parent-enfant.

CODE DE VIE DES ENFANTS

- Je fais attention aux lieux et j'utilise le matériel qui m'est prêté avec précaution ;
- Je respecte les autres autour de moi : mes amis, les moniteurs, la direction et toute autre personne ;
- J'évite de bousculer les autres et de me chamailler ;
- Je m'exprime calmement et je recherche des solutions non violentes ;
- J'utilise de bons gestes et j'emploie de bons mots lorsque je m'adresse aux autres ;
- J'écoute et mets en application les consignes et les règles de mon moniteur;
- Je participe activement aux activités ;
- Je ramasse mes déchets et je les mets à la poubelle ;
- Je reste avec mon moniteur et mon groupe ;
- Je m'habille convenablement pour participer aux activités ;
- Je suis de bonne humeur et souriant ;
- Je suis poli avec les moniteurs et les amis du terrain de jeux ;
- Je m'amuse.

MESURES DISCIPLINAIRES

Règlements du Terrain de jeux et du service de surveillance

Dans l'organisation des Terrains de jeux, tout est mis en œuvre pour assurer la sécurité des enfants et leur offrir un cadre harmonieux, propice au plaisir et à l'épanouissement. Dans cette optique, aucune violence verbale ou physique ne sera tolérée de la part des jeunes ou des parents.

Ainsi, un enfant peut perdre le droit de fréquenter les terrains de jeux et le service de surveillance si :

- Il nuit au bon fonctionnement de son groupe ;
- Il ne respecte pas les règlements ;
- Il a un comportement violent.

En cas de comportement inadéquat, le personnel intervient selon les étapes suivantes :

1. Avertissements verbaux par le moniteur, en fonction de l'acte posé par l'enfant. Appel téléphonique aux parents ;
2. Premier avertissement écrit et suspension d'une journée ;
3. Deuxième avertissement écrit et suspension de trois (3) jours ;
4. Renvoi de l'enfant pour le reste de l'été.

Certains comportements peuvent exiger des sanctions immédiates telles qu'une fugue, de la violence physique ou psychologique, etc. Dans ces cas, les responsables se réservent le droit d'expulser le jeune sans autre préavis.

Un enfant pourrait être expulsé du terrain de jeux et du service de surveillance si le parent fait preuve de violence verbale, physique ou psychologique envers un membre du personnel ou un enfant.

Prendre note : Lorsqu'un jeune est expulsé du terrain de jeux, il est automatiquement exclu du service de surveillance, et vice-versa.

INTIMIDATION

Les gestes d'intimidation ne sont pas tolérés. Dans le but d'offrir aux jeunes un environnement sain, sécuritaire et plaisant, nous vous demandons de nous informer si votre enfant vous mentionne qu'il vit des situations difficiles au terrain de jeux ou s'il est ou a été victime d'intimidation. Nous ne tolérons aucune intimidation.

FICHE D'INSCRIPTION ET SANTÉ

Lorsque vous remplissez la fiche d'inscription de votre enfant, il y a des essentiels à ne pas oublier :

- Fournir plus d'un numéro de téléphone en cas d'urgence ;
- Indiquer les noms de toutes les personnes autorisées à venir chercher l'enfant (vous-même, parent, tuteur, oncle, grands-parents, etc.) ;
- Indiquer si vous permettez à votre enfant de revenir seul à la maison.

Pour ce qui est de la fiche santé, il est nécessaire de la remplir pour le bien-être de votre enfant. Si, au cours de l'été, il y a des changements dans l'état de santé de votre enfant, il est essentiel d'en aviser les responsables. Un document à remplir est disponible. Il suffit de simplement le demander au moniteur de votre enfant.

RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX

Aucun médicament ne peut être donné à un enfant sans l'autorisation écrite des parents. Les parents doivent remplir le formulaire d'autorisation de prise d'un médicament, disponible auprès du moniteur de leur enfant. Le médicament sera conservé dans le bureau de la responsable, du service de surveillance ou du moniteur chef de son secteur. Prendre note que seule la dose de la journée peut être conservée dans le bureau du moniteur en chef. Ainsi, le parent doit apporter chaque jour la dose selon la posologie prescrite du médicament.

Les moniteurs ne sont pas autorisés à fournir des médicaments en vente libre. Pour les enfants allergiques qui ont une dose d'adrénaline, ils doivent garder leur Epipen avec eux et le parent doit s'assurer que les moniteurs de son groupe savent où le trouver en cas de besoin.

ALLERGIES ALIMENTAIRES

Si votre enfant présente une intolérance alimentaire ou qu'il est allergique à certains aliments, il sera **TRÈS IMPORTANT** d'inscrire cette information sur la fiche santé et d'en informer le moniteur afin de lui expliquer le niveau d'allergie, les réactions possibles ainsi que le traitement à privilégier.

SÉCURITÉ DES SITES

Nous vous demandons d'être vigilant près des sites des Terrains de jeux pour la sécurité des enfants. Voici quelques conseils de sécurité à respecter :

- Réduisez votre vitesse ;
- Accompagnez votre enfant dans le stationnement ;
- Restez à une bonne distance des cyclistes et des piétons ;
- Sensibilisez votre enfant à marcher dans les stationnements et les zones de traverse.

COORDONNÉES

- Centre socio-récréatif | Centre-ville et Moisie
500, avenue Jolliet, 418 962-2525 #2979
- École Camille-Marcoux | Place de l'Anse
1280, Rue Fiset, 418 964-3264
- École Du Boisé | Ste-Famille
70, rue Jean-Marc-Dion, 418964-9862
- Centre communautaire Ferguson | De la Rive
717, rue de la Rive, 418 964-3262
- École Bois-Joli | Ferland, Clake et Gallix
95, rue des Chanterelles, 418 964-3209

Pour joindre les responsables :

Secteurs Centre-ville, « Les hérissons » et les Plages :

Marie-Hélène Ménard, Technicienne en loisirs 418 962-2525 #2979

Secteurs Du Boisé, Place de l'Anse et Ferland :

Sophie Tremblay, Technicienne en loisirs 418 962-2525 #2961

